

RÉVISION DU

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

CONTRIBUTIONS DU CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

Mars 2023





EN PRÉAMBULE

Depuis sa mise en place en 2002, le Conseil de Développement Participatif (CDP) est un relais entre les élus et les acteurs du territoire du Grand Besançon. Cette instance consultative est composée de citoyens bénévoles et de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Les travaux du CDP répondent à la fois aux commandes des élus de Grand Besançon Métropole (saisines), mais aussi aux enjeux que ses membres déterminent et ambitionnent pour l'avenir du territoire (auto-saisines).

Sur 2022, le CDP a travaillé sur la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à la demande des élus du Grand Besançon.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations générales en rapport avec l'urbanisme, l'habitat, les transports, les déplacements, les communications numériques, les équipements, la protection et la préservation des espaces ainsi que le développement économique et commercial. C'est un dossier qui dicte les grandes lignes des aménagements urbains. C'est donc au vrai sens du terme le projet politique global de la métropole pour une période donnée (15 ans).



Grand Besançon, métropole du vivant



QUESTION AU CDP

*Dans le cadre de la saisine de Grand Besançon Métropole relative au PLUi sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les membres du CDP répondent à la question à la fois très simple et très complexe :
quelle métropole voulons-nous pour demain ?*



« QUELLE MÉTROPOLE VOULONS-NOUS POUR DEMAIN ? »

Dire la « métropole du vivant » c'est accorder toute la place à l'Humain et à son milieu, reconnaître qu'il est totalement intégré au territoire qu'il occupe et où il vit. C'est être vigilant à l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (humains, plantes, animaux, champignons, bactéries, etc...) et à leurs interactions qui sont la définition de la biodiversité. Pour le Conseil de Développement Participatif (CDP), cette notion est un élément pivot pour le développement durable de notre métropole dans la droite ligne des dispositions prises depuis longtemps par Grand Besançon Métropole (GBM). C'est pourquoi, la préservation de la biodiversité est le fil rouge de son travail sur le PADD.

LE CDP SOUHAITE QUE GBM SOIT :

Un territoire solidaire

Un territoire harmonieux

Un territoire économe de son espace

Un territoire sobre en énergie et autres ressources

Un territoire riche en biodiversité

Un territoire solidaire

- Favoriser la proximité entre lieux d'habitation, de travail, de loisirs pour diminuer la nécessité des déplacements facteurs de pollution.
- Encourager, accompagner, les commerces de proximités ; aider à leur création dans les communes ou quartiers où cela est nécessaire.
- Mutualiser les usages de certains équipements.
- Ouvrir des lieux conviviaux d'aides aux personnes vulnérables.
- Conforter l'accessibilité des publics handicapés, PMR (Personnes à Mobilité Réduite), malvoyants, malentendants en développant les aménagements inclusifs dont le numérique.
- Veiller à ce que les personnes qui ne maîtrisent pas le numérique puissent trouver un accompagnement pour les aider à réaliser leurs démarches.
- Proposer qu'un bus « France services » se déplace dans les communes de la métropole.
- Développer des infrastructures numériques de plus en plus performantes car les services et usages proposés par l'internet, désormais ancrés dans la vie personnelle et professionnelle, sont multiples et de plus en plus gourmands (datas, images, vidéos, visioconférence...).
- Créer au sein de GBM un bureau de veille du numérique, qui centralise toutes les actualités et les ressources technologiques pour accompagner les demandes des particuliers et des porteurs de projets.
- Réaliser avant tout projet collectif une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) qui permet de renforcer les effets positifs des projets sur la santé et pas seulement d'en réduire les effets négatifs. Les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.
- Mettre en place et si possible, mutualiser des services, des équipements, des salles de réunions et de convivialité accessibles à tous.

Un territoire harmonieux

- Garantir à chaque habitant un cadre de vie agréable à proximité de son domicile.
- Veiller à intégrer les structures d'accueil pour personnes âgées au cœur des habitations et des services.
- Avoir des espaces publics de qualité : possibilité de marcher en sortant de chez soi, d'avoir un espace vert, de rencontre, un espace adapté aux enfants, un commerce, etc.
- Créer là où c'est possible et nécessaire des îlots de fraîcheur.
- Autoriser de nouvelles constructions uniquement dans les secteurs bien desservis par les transports en commun.
- Diversifier les formes d'habitat et la taille des logements aussi bien en milieu urbain, semi-urbain qu'en milieu rural pour favoriser la mixité sociale et générationnelle et éviter la multiplication des lotissements avec terrain-piscine-pelouse.
- Veiller à la cohérence et l'harmonisation des styles avec les formes locales de l'habitat.
- Enterrer les parkings dans tout nouvel aménagement.
- Veiller à l'isolation sonore des habitations dans les nouveaux projets ainsi qu'à leur amélioration dans les logements déjà occupés.
- Dans les zones commerciales, industrielles ou artisanales existantes ou à venir, veiller à une diversification des styles de construction.

Un territoire économe de son espace

- Maintenir la discontinuité de l'urbanisation en conservant des espaces "naturels" entre les communes (Zones vertes et zones non constructibles).
- Privilégier, pour les nouvelles constructions, l'utilisation des dents creuses et des friches existantes.
- Soutenir la zéro-artificialisation des sols en limitant au maximum l'utilisation des surfaces "naturelles". À défaut, obliger une véritable compensation et une renaturation contrôlée et se limiter à un pourcentage d'urbanisation équivalent au maximum à celui de l'augmentation démographique de GBM.
- Trouver un bon équilibre entre le développement sur le plan de l'attractivité économique de GBM et le principe de zéro-artificialisation des sols.
- Limiter l'extension des zones commerciales.
- Rénover plutôt que construire du neuf.
- Innover pour une gestion globale des cimetières.

Un territoire sobre en énergie et autres ressources

- Promouvoir l'autonomie énergétique des bâtiments des zones commerciales, industrielles ou artisanales par l'implantation de panneaux solaires et l'utilisation de toute source alternative d'énergies.
- Mettre en œuvre un plan de gestion de l'eau qui puisse permettre d'assurer son utilisation durablement.
- Identifier les potentialités sur le territoire de la métropole de la production et de l'utilisation des énergies non fossiles.
- Soutenir et promouvoir l'utilisation des transports collectifs, des modes doux de déplacement, le covoiturage.
- Installer et mutualiser des voitures partagées comme Citiz dans les villages (ceci peut encourager des familles à se passer de la seconde voiture).

Un territoire riche en biodiversité

- Encourager les jardins et vergers collectifs et familiaux (avec récupération des eaux).
- Favoriser le maraichage pour une autonomie alimentaire.
- Favoriser la production biologique et locale pour inciter à une alimentation saine.
- Remplacer tout arbre coupé par un arbre planté au minimum dans les communes.
- Inciter la plantation des arbres dans tous les projets publics ou privés.
- Créer et maintenir des abris pour la faune locale et migrante, dans les constructions.
- Aider au maintien des prairies permanentes et des forêts.
- Protéger les trames vertes (espaces verts, vergers, forêts...), bleues (zones humides, rivières...) et noires (pollutions lumineuses).
- Créer dans chaque commune de GBM des jardins de la biodiversité en partenariat avec l'Université de Franche Comté et avec les enseignants pour "apprendre" la biodiversité au public scolaire.



Propositions annexes

POUR LE CDP,
DEUX PRESCRIPTIONS SEMBLENT IMPÉRATIVES :

— — —
Bien tenir compte de la spécificité de chaque commune (notamment de son éloignement de la ville-centre)

— — —
Bien informer et associer les populations concernées, les associations de village ou de quartiers.



ANNEXE 1

Cette *annexe 1* est constituée de différentes propositions qui ont été évoquées lors des séances de travail.

GBM SOBRE EN ÉNERGIE

Réduction de la consommation :

isolation des bâtiments, priorité absolue aux transports collectifs.

Énergie :

utilisation maximale des énergies renouvelables.

Production locale d'énergie :

zones commerciales autonomes, hydrogène verte...

GBM S'ALIMENTE LOCALEMENT

Ceinture verte agricole (dont maraichère) autour de chaque bourg.

Cultures fruitières sur les pentes des collines.

GBM SOBRE EN CONSOMMATION D'ESPACE

Pas d'artificialisation de terres agricoles.

Application rigoureuse de la compensation.

GBM, AGGLOMÉRATION VIVANTE, CAPITALE DU VIVANT

Développement des espaces verts au profit de toute la biodiversité

avec solutions d'économie d'eau.

Renforcement des trames vertes et bleues.

Multiplication des arbres urbains dans tous les bourgs-villages

et remplacement des fruitiers en zone de lotissements.

GBM, AGGLOMÉRATION ÉQUILIBRÉE

Chaque bourg-village dispose localement des services publics, des commerces nécessaires.



ANNEXE 2

Cette *annexe 2* est constituée de différentes propositions qui ont été évoquées lors des séances de travail.

FONCIER / URBANISME

Lutte contre la « France moche » :

non-fusion paysagère des communes / maintenir la discontinuité de l'urbanisme.

Ceinture verte agricole au profit de la continuité écologique :

ceinture verte et maraichage avec des solutions pour économiser l'eau

Entrées et sorties d'agglomération :

- *Privilégier les vergers.*
- *Revoir la signalétique (parking relais), indiquer où prendre les bus en ajoutant des panneaux indicatifs.*
- *Ouvrir les parkings d'administration les jours fériés.*
- *Créer, dans chaque commune du Grand Besançon, un parking de covoiturage afin de limiter les stationnements "clandestins" le long des axes (ex. : côte du Comice à Larnod).*
- *Aménager des zones d'auto-stop (avec ralentisseurs) à toutes les sorties des communes. S'appuyer sur l'expérience de Grenoble avec Rezo Pouce (www.rezopouce.fr).*
- *Pour toute construction, privilégier les « dents creuses » et l'utilisation des friches industrielles.*

LUTTE CONTRE LES GHETTOS URBAINS

Favoriser les mixités sociale et générationnelle en diversifiant les formes d'habitats, aussi bien en milieu urbain ou semi-urbain qu'en milieu rural (pour éviter la multiplication des lotissements avec terrain-piscine-pelouse).

Diversifier l'offre de taille des logements (du T1 au T5), diversifier les formes urbaines.

Mieux intégrer les personnes âgées dans le village ou la ville (en particulier les EHPAD) et les informer (support papier, électronique, dialogue, écoute...).

Limiter la hauteur des tours.

Lutter contre l'uniformisation des styles de constructions.

Travailler en pédagogie-formation avec les CAUE-Maison de l'architecture.

Conserver les villages avec socialisation en favorisant, par exemple, les habitats de formes multiples.



Prendre en compte les communications électroniques dans la réflexion sur le développement du territoire est un enjeu majeur.

Les services et usages proposés par l'internet, désormais ancrés dans la vie personnelle et professionnelle, sont multiples et de plus en plus gourmands (images, vidéos, visioconférence...) et nécessitent donc des infrastructures de plus en plus performantes.

Enterrer les parkings.

Ne pas encourager les promoteurs à venir chercher des surfaces nouvelles dans les villages, réhabiliter en priorité. Conserver des zones non constructibles.

DÉMOGRAPHIE / LOGEMENT

Remise en cause des prévisions de projection de population et des besoins en logement :

- Avoir des objectifs réalistes.
- Réviser les prévisions en fonction de l'évolution de la population et de ses besoins.
- Remettre en cause les prévisions de projection de population et de besoins en logement : les réadapter tous les 15 ans.

Assurer une régularité de l'écoute des besoins des habitants hors comités de quartier existants : prévoir en amont une présentation des projets d'urbanisme et/ou de constructions, par îlot, par des porteurs de projets dans les structures existantes ou communales.

Mettre en valeur la ville et sa région en rajoutant des webcams aux points les plus remarquables :

quai Vauban, pont Battant, vélo route faubourg Rivotte, mise en valeur de la citadelle.

BIODIVERSITÉ

GBM Capitale de la biodiversité doit servir d'exemple.

PROTÉGER LE VIVANT POUR PROLONGER LA BIODIVERSITÉ

Harmonie de l'environnement :

un arbre coupé, un arbre planté avec la participation active des écoles (rôle pédagogique) et plantation d'arbres dans les communes.

Planter des vergers, en particulier sur les collines.

Soutenir la zéro-artificialisation des sols en limitant au maximum l'utilisation des surfaces "naturelles".

À défaut, obliger une véritable compensation et une renaturation contrôlée.

Mettre en œuvre un plan de gestion de l'eau,

en particulier pour trouver des solutions pour économiser son utilisation.

Développer les réseaux séparatifs eaux usées / eaux de pluie.

Faire du Grand Besançon la métropole de la biodiversité :

organiser - en partenariat avec l'Université de Franche-Comté - une fête annuelle de la biodiversité pour, d'une part, sensibiliser le public au monde vivant dans sa globalité et, d'autre part, être par son exemple un pôle d'attractivité.

Créer, dans chaque commune (école) du Grand Besançon, des jardins de la biodiversité

en partenariat avec l'Université de Franche-Comté et les enseignants pour "apprendre" la biodiversité au public scolaire.

IMPLANTATION D'ACTIVITÉS

Appuyer les commerces de proximités

et aider à leurs créations dans les communes ou quartiers où cela est nécessaire.

Veiller à une diversification des styles de construction

dans les zones d'activités actuelles ou futures, en lien avec les CAUE-Maison de l'architecture.

Privilégier les activités innovantes et diverses

à la monotonie des hangars et entrepôts sans vie.

Intégrer, sur toute zone commerciale ou d'activités, l'aménagement « esthétique »

de leurs à-côtés qui sont souvent délaissés et laids. Planter des arbres sur les parkings de ces zones.

Trouver un bon équilibre entre le développement sur le plan de l'attractivité économique de GBM et le principe de zéro-artificialisation des sols.

Développer le photovoltaïque sur les parkings des zones commerciales,

voire artisanales ou industrielles.

Promouvoir l'autonomie énergétique des bâtiments de ces zones

(ou, du moins, une faible utilisation des énergies fossiles) par l'implantation sur leur toit de panneaux solaires.

Créer, au sein de GBM, un bureau de veille numérique et digitale

qui centralise toutes les actualités et les ressources technologiques en cours de diffusion pour accompagner les porteurs de projet et les utilisateurs dans leur parcours administratif et technologique (facilitateur de projet).

Créer un espace logistique de proximité (ELP), dans l'hyper-centre de Besançon,

avec un objectif de faire le dernier kilomètre de transport en mode doux (vélo) à chaque fois que possible. L'emplacement idéal est le site de l'ancien hôpital Saint-Jacques. Seconde option, l'îlot pompier. Les Près-de-Vaux ou Casamène ne sont pas des options pertinentes, les parcours de vélo à vide ajouteraient un surcoût inutile et nuiraient à l'efficacité du service.

Les véhicules électriques ne sont pas une solution durable pour la logistique du dernier kilomètre en centre-ville quand ces derniers peuvent être remplacés par des vélos-cargo classiques.

Proposer une offre plus large de location de vélos électriques

(le délai d'attente de l'offre Ginko est trop long).



BIEN VIVRE

QUALITÉ DE VIE : PROXIMITÉ DES SERVICES ET DES AMÉNAGEMENTS

Garantir à chaque habitant un cadre de vie agréable à proximité de son domicile :

avoir des espaces publics de qualité (possibilité de marcher en sortant de chez lui, d'avoir un espace vert, de rencontre, une espace adapté aux enfants, un commerce, etc.) car souvent les maisons de centre-ville ou appartements des villages sans accès extérieur sont peu attractifs par rapport à la maison individuelle.

Assurer la présence de mobilier urbain :

bancs, boîtes aux lettres, abribus, toilettes publiques...

Mutualiser les usages de certains équipements :

des cours d'écoles, par exemple, pourraient être ouvertes hors jours de classes pour servir de terrains de jeu durant les vacances scolaires.

Avoir accès à des équipements sportifs et culturels :

gymnases, piscines, cinéma, bibliothèque...

Prévoir des locaux associatifs à Besançon :

il manque des salles de convivialité pour les rassemblements familiaux et amicaux.

ACCESSIBILITÉ : DÉVELOPPER DES AMÉNAGEMENTS INCLUSIFS

Favoriser la mixité des fonctions en tout lieu urbanisé, la séparation de la localisation des fonctions entraînant un besoin de mobilité.

Pour aider les habitants dans leurs démarches, créer un bureau de veille numérique et digitale

qui centralise toutes les actualités et les ressources technologiques en cours de diffusion pour répondre aux nouveaux besoins. Exemple de l'e-administration : en 2025, toutes les demandes administratives devront pouvoir être dématérialisées (cela ne devrait pas être une obligation : cf illectronisme).

Avoir recours aux e-services d'Intelligence Artificielle pour faciliter le trajet

des malvoyants, l'écoute des malentendants ou l'apprentissage de la conduite.

Lutter contre les risques en les identifiant et les répertoriant

en fonction de chaque territoire de GBM. Ces risques sont de natures diverses : par exemple, industries, installations nucléaires, pollutions des sols, transport de matières dangereuses, risques miniers, émissions polluantes.

PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Amélioration de l'environnement sonore, isolation acoustique des appartements.

Arrêter les rondes d'avions de Luxeuil ou suisses pendant des heures au-dessus de Besançon, y compris parfois la nuit.

Veiller à la qualité de l'air et lutter contre la pollution.

Veiller à la qualité de l'eau et lutter contre le gaspillage.

Développer des îlots de fraîcheur.

Favoriser l'isolation thermique des appartements.

Inciter à une alimentation saine :

développer le bio et le local dans les cantines scolaires et les EHPAD.

Cultiver les valeurs de sécurité, tranquillité, civisme

(vélo-école, code de la route, partage des centres-villages)

Mieux intégrer les personnes âgées dans le village ou la ville (en particulier EHPAD)

en les informant (support papier, électronique, dialogue, écoute).

TRANSITION NUMÉRIQUE

Avec la crise de la Covid, notre société a gagné des années de transition numérique.

Favoriser de nouveaux aménagements numériques et l'Intelligence Artificielle au profit des publics handicapés, PMR, Malvoyants ou Malentendants.

Créer, au sein de GBM, une agence du Numérique (modèle de l'AUDAB)

pour lutter contre l'illectronisme, faciliter les projets intercommunaux, diffuser une information multimédia valide sur le PLUI.

Les services et usages proposés par l'internet sont désormais ancrés dans la vie personnelle et professionnelle ; ils nécessitent des infrastructures de plus en plus performantes qui doivent être intégrées dans la réflexion sur le développement du territoire.

Le PLUI permet d'identifier sur chaque territoire, les risques technologiques (5G).

Assurer la présence d'une personne physique dans les maisons France Services, pour accompagner les nouveaux usages numériques.

Mettre en place un bus France services qui se déplace dans les villages.

Prévoir des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables.



ANNEXE 3

Cette *annexe 3* est constituée de différentes propositions qui ont été évoquées lors des séances de travail en lien avec le Plan de Mobilité.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Développer fortement les voies ferrées.

Développer le tram-train et les modes doux.

Prévoir une halte ferroviaire aux Hauts-de-Chazal, à Franois et développer l'offre de navettes à École-Valentin.

Implanter les haltes prévues aux Hauts-de-Saint-Claude et Miserey-Salines.

Mieux irriguer les quartiers bisontins éloignés du tram :

la solution bus + tram est souvent trop longue pour descendre en ville.

Organiser des interconnexions efficaces et opérationnelles avec un accès multi-supports à l'information (papier et électronique).

Implanter des parkings de rassemblement pour le covoiturage

dans un grand nombre de communes

Proposer une offre plus large, en nombre et sur l'ensemble du territoire, de vélos électriques.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF
GRAND BESANÇON MÉTROPOLE
La City
4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon cedex

 **03 81 87 88 89**
cdp@grandbesancon.fr